



Edité le : 22/03/2021

Rapport d'analyse Page 1 / 2

CA GARD RHODANIEN - POLE AMENAGEMENT
TERRITOIREMAISON ENVIRONNEMENT
1007 ROUTE DE VENEJAN
30200 ST NAZAIRE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier :	LSE21-39275	
Identification échantillon :	LSE2103-16327-1	Analyse demandée par : AGENCE REGIONALE DE SANTE LANGUEDOC ROUSSILLON - 30906 NIMES
N° Analyse :	00147498	N° Prélèvement : 00146410
Nature:	Eau de distribution	
Point de Surveillance :	RÉSIDENCE "LES OLIVETTES"	Code PSV : 0000005469
Localisation exacte :	SANITAIRES	
Dept et commune :	30 VERFEUIL	
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 44,1702730000	Y : 4,4462093000
UGE :	2488 - AGGLOMERATION GARD RHODANIEN	
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE	
Type de visite :	D1	Type Analyse : D1
Nom de l'exploitant :	AGGLOMERATION GARD RHODANIEN 1717 ROUTE D AVIGNON 30200 BAGNOLS SUR CEZE	Motif du prélèvement : CS
Nom de l'installation :	VERFEUIL	Type : UDI
Prélèvement :	Prélevé le 19/03/2021 à 11h08 Réception au laboratoire le 19/03/2021 à 15h26 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / CHAPEL Claire Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL	Code : 000431
Traitement :	CHLORE	

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 19/03/2021 à 18h19

.../...

Edité le : 22/03/2021

Identification échantillon : LSE2103-16327-1

Destinataire : CA GARD RHODANIEN - POLE AMENAGEMENT TERRITOIRE

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
Mesures sur le terrain								
Température de l'eau	11D1@	13.8	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		25	#
pH sur le terrain	11D1@	7.0	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9	#
Chlore libre sur le terrain	11D1@	0.41	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Chlore total sur le terrain	11D1@	0.46	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Bioxyde de chlore	11D1@	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013			
Analyses microbiologiques								
Microorganismes aérobies à 36°C 44h (PCA) (**)	11D1@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobies à 22°C 68h (PCA) (**)	11D1@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Bactéries coliformes à 36°C (**)	11D1@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000		0	#
Escherichia coli (**)	11D1@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000	0		#
Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux) (**)	11D1@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0		#
Caractéristiques organoleptiques								
Aspect de l'eau	11D1@	0	-	Analyse qualitative				
Odeur	11D1@	0 Chlore	-	Qualitative				
Saveur	11D1@	0 Chlore	-	Qualitative				
Couleur	11D1@	0	-	Qualitative				
Turbidité	11D1@	0.31	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027		2	#
Analyses physicochimiques								
Analyses physicochimiques de base								
Conductivité électrique brute à 25°C	11D1@	640	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888		200 1100	#
Cations								
Ammonium		< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	NF T90-015-2		0.10	#

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Sylvie FRECHET
Responsable adjointe MCDE

